

# Procès-verbal du Conseil communautaire du 29 mars 2018

## Convocation : 22/03/2018

Nombre de délégués en exercice : 71 Présents : 53 Votants : 57	<i>L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30. Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Bréry sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i>
--	---

## DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

<b>ARLAY</b> : D BAUDUIN <b>BAUME LES MESSIEURS</b> : <b>BLETTERANS</b> : S LAMBERGER, D MEAN (ayant reçu pouvoir de A PERNOT Vincent-Froideville) <b>BLOIS SUR SEILLE</b> : A GUICHARD <b>BOIS DE GAND</b> : <b>BONNEFONTAINE</b> : V VERBEECK <b>BRERY</b> : R BALLEE <b>CHAMPROUGIER</b> : <b>CHAPELLE VOLAND</b> : J ROBELEY, S BONNIN <b>CHÂTEAU CHALON</b> : C VUILLAUME <b>CHAUMERGY</b> : G TSCHANZ <b>CHEMENOT</b> : S GREVY <b>CHENE SEC</b> : <b>COMMENAILLES</b> : JL MAITRE, N BURON <b>COSGES</b> : JN REBOUILLAT <b>DESNES</b> : R ROZAIN (suppléant) <b>DOMBLANS</b> : B FRACHON <b>FONTAINEBRUX</b> : M CHALUMEAU <b>FOULENAY</b> : M CANNAZZARO <b>FRANCHEVILLE</b> : <b>FRONTENAY</b> : D PRUDENT <b>HAUTEROCHÉ</b> : D SEGUT, MM PERRARD (ayant reçu pouvoir de C NOIR) <b>LA CHARME</b> : <b>LA CHASSAGNE</b> : JL TROSSAT <b>LA CHAUX EN BRESSE</b> : D BERNARD <b>LADOYE SUR SEILLE</b> : Y OUDOT <b>LA MARRE</b> : S ROY <b>LARNAUD</b> : P ANTOINE	<b>LAVIGNY</b> : L MICHAUD <b>LE LOUVEROT</b> : R FANDEUX <b>LE Vernois</b> : JC PROST <b>LE VILLEY</b> : M CHATELAIN <b>LES DEUX FAYS</b> : J THIEBAUT (suppléant) <b>LES REPOTS</b> : <b>LOMBARD</b> : S FAUDOT (ayant reçu pouvoir de A SAUGET Vincent-Froideville) <b>MANTRY</b> : R JEUNE (suppléant) <b>MENETRU LE VIGNOBLE</b> : F FERNEX DE MONGEX <b>MONTAIN</b> : M BRUTILLOT <b>NANCE</b> : B LONJARRET <b>NEVY SUR SEILLE</b> : G GHELMA <b>PASSENANS</b> : D LABRE <b>PLAINOISEAU</b> : E LACROIX <b>QUINTIGNY</b> : Y MOINE <b>RECANOZ</b> : D LADAM (suppléant) <b>RELANS</b> : <b>RUFFEY SUR SEILLE</b> : E PETIT, D URBAIN <b>RYE</b> : JC BOISSARD (ayant reçu pouvoir de L LE – La Charme) <b>SAINT LAMAIN</b> : C BASSET <b>SELLIERES</b> : B JOLY, S CARE-BUISSON <b>SERGENAUX</b> : J BACHELEY <b>SERGENON</b> : M CYROT LALUBIN <b>TOULOUSE LE CHATEAU</b> : MP PONTHEUX <b>VERS SOUS SELLIERES</b> : <b>VILLEVIEUX</b> : JP GAUTHIER, JL MAGNIN <b>VINCENT-FROIDEVILLE</b> : <b>VOITEUR</b> : A QUICLET
--	--

**TITULAIRE ABSENTS EXCUSES** : JL URIET, P CARDINAL, C PETITJEAN, B PEYRAUD, A RICHARD, JP GERDY, D JACQUOT,

**TITULAIRES ABSENTS NON REPRESENTES** : C BRUCHON, F PERRODIN, E MURADORE, H GIMARET, P CHANOIS, P BONNOT, D JOUVENCEAU, R BAILLY, JL BRULEBOIS, R FENIET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MP PONTHEUX

*Le Président accueille les participants et les remercie de leur présence.*

*Il remercie également M. le Maire de Bréry de les accueillir dans cette salle.*

*Il demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire du Colonel Arnaud BELTRAME, des victimes des attentats de Trèbes. Il souhaite que ce moment de recueillement soit aussi dédié à Daniel CHALANDARD, vice-président à l'environnement, qui nous a quitté récemment.*

Albert WOLFF explique le projet du Souvenir Français de planter un arbre aux valeurs.

## Administration générale

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le procès-verbal de la séance précédente.

Vote : unanimité.

Il est demandé si la communauté de communes perd réellement la DGF.

Il est répondu que les règles de DGF bonifiée se durcissent d'année en année. En 2018, la CC Bresse Haute Seille n'est plus éligible à la DGF bonifiée, ce qui représente 200 000 € par an. Cependant, suite à la fusion, nous bénéficions d'un mécanisme de garantie. Nous avons 2 ans pour choisir entre compenser la perte de cette DGF ou prendre les compétences nécessaires pour devenir éligible à nouveau.

### 2. Présentation des budgets

Les budgets sont présentés par les vice-présidents. (Voir PowerPoint)

Début de présentation 19h00 fin de présentation des budgets 20h20.

Le budget primitif a été construit, comme présenté dans le débat d'orientation budgétaire, autour du projet de territoire de la Communauté de communes.

Il prévoit ainsi des dépenses de fonctionnement contenues (à compétence égale).

Les budgets agrégés s'équilibrent en fonctionnement à environ 12 millions d'euros. Le programme d'investissement est quant à lui ambitieux et prévoit près de 10 millions d'euros.

### 3. Approbation des comptes de gestion 2017

#### Délibération N° 2018-022

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2017 de la Communauté de communes Bresse Haute Seille et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Considérant la régularité des opérations,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets généraux et des budgets annexes de l'exercice 2017 de la communauté de communes Bresse Haute Seille en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il est proposé au conseil de d'adopter les comptes de gestion, conformes aux comptes administratifs pour les budgets suivants pour l'année 2017 :

- Budget général Bresse Haute Seille
- Budget annexe développement économique

- Budget annexe SPANC
  - Budget annexe ZA des Foulletons
  - Budget annexe ZA de Domblans
  - Budget du SIBS (Syndicat intercommunal du bassin de la Seille – dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2018)
- Et de déclarer que les comptes de gestion dressés pour les budgets généraux et les budgets annexes des Communautés de communes Bresse Revermont et Coteaux de la Haute Seille, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : unanimité

#### 4. Vote des comptes administratifs 2017

##### Délibération N° 2018-023

Le Président sort de la salle pour le vote des comptes administratifs.

Il est proposé au conseil de voter les comptes administratifs suivants :

- Budget général Bresse Haute Seille
- Budget annexe développement économique
- Budget annexe SPANC
- Budget annexe ZA des Foulletons
- Budget annexe ZA de Domblans
- Budget du SIBS (Syndicat intercommunal du bassin de la Seille – dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Synthèse des comptes administratifs :

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 464 597,79	756 694,24		756 694,24	2 464 597,79
Opérations de l'exercice	7 917 594,56	8 732 998,42	1 898 740,89	1 692 303,63	9 816 335,45	10 425 302,05
TOTAUX	7 917 594,56	11 197 596,21	2 655 435,13	1 692 303,63	10 573 029,69	12 889 899,84
Résultats de clôture	0,00	3 280 001,65	963 131,50	0,00	0,00	2 316 870,15
Restes à réaliser			687 103,00	392 945,00	687 103,00	392 945,00
TOTAUX CUMULES	0,00	3 280 001,65	1 650 234,50	392 945,00	687 103,00	2 709 815,15
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	3 280 001,65	1 257 289,50	0,00	0,00	2 022 712,15

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0,00	114 632,56		114 632,56	0,00
Opérations de l'exercice	49 979,23	293 257,23	115 294,74	155 682,96	165 273,97	448 940,19
TOTAUX	49 979,23	293 257,23	229 927,30	155 682,96	279 906,53	448 940,19
Résultats de clôture	0,00	243 278,00	74 244,34	0,00	0,00	169 033,66
Restes à réaliser			363 500,00	129 801,00	363 500,00	129 801,00
TOTAUX CUMULES	0,00	243 278,00	437 744,34	129 801,00	363 500,00	298 834,66
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	243 278,00	307 943,34	0,00	64 665,34	0,00

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZA FOULLETONS**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	329,60		0,00	0,00	329,60
Opérations de l'exercice	26 514,29	26 514,00	26 514,00	26 514,29	53 028,29	53 028,29
TOTAUX	26 514,29	26 843,60	26 514,00	26 514,29	53 028,29	53 357,89
Résultats de clôture	0,00	329,31	0,00	0,29	0,00	329,60
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	329,31	0,00	0,29	0,00	329,60
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	329,31	0,00	0,29	0,00	329,60

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZA DOMBLANS**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations de l'exercice	275 180,54	275 181,00	275 181,00	275 105,54	550 361,54	550 286,54
TOTAUX	275 180,54	275 181,00	275 181,00	275 105,54	550 361,54	550 286,54
Résultats de clôture	0,00	0,46	75,46	0,00	75,00	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,46	75,46	0,00	75,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,46	75,46	0,00	75,00	0,00

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPANC**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		57 497,70		1 319,05	0,00	58 816,75
Opérations de l'exercice	77 777,42	87 085,86	1 411,68	2 941,00	79 189,10	90 026,86
TOTAUX	77 777,42	144 583,56	1 411,68	4 260,05	79 189,10	148 843,61
Résultats de clôture	0,00	66 806,14	0,00	2 848,37	0,00	69 654,51
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	66 806,14	0,00	2 848,37	0,00	69 654,51
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	66 806,14	0,00	2 848,37	0,00	69 654,51

**COMPTE BUDGET ANNEXE SIBS**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		111 701,19	18 297,62		18 297,62	111 701,19
Opérations de l'exercice	73 514,32	84 547,64	55 593,76	64 937,93	129 108,08	149 485,57
TOTAUX	73 514,32	196 248,83	73 891,38	64 937,93	147 405,70	261 186,76
Résultats de clôture	0,00	122 734,51	8 953,45	0,00	0,00	113 781,06
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	122 734,51	8 953,45	0,00	0,00	113 781,06
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	122 734,51	8 953,45	0,00	0,00	113 781,06

Vote : unanimité.

## 5. Affectation des résultats

### Délibération N° 2018-024

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats 2017 comme suit sur l'exercice 2018.

#### **Budget principal Bresse haute Seille**

Le **budget principal** a généré pour 2017 les résultats de clôture suivants :

- un <b>excédent de fonctionnement</b> de	<b>3 280 001.65 €</b>
Auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement du SIBS soit	<b>122 734.51 €</b>

**Soit un total de 3 402 736.16 €**

- un <b>déficit d'investissement</b> de	<b>963 131,50 €</b>
Auquel s'ajoute le déficit d'investissement du SIBS soit	<b>8 953,45 €</b>

**Soit un total de 972 084,95 €**

Les restes à réaliser 2017 font apparaître un besoin de financement de 294 158 €.

Il est proposé au conseil communautaire, les affectations suivantes :

- Au 1068 en section d'investissement soit :
  - 972 084,95 € en comblement du déficit d'investissement,
  - 294 158 € en compensation du besoin de financement des restes à réaliser,
  - Soit un total de **1 266 242.95 €**.
- Excédent reporté au 002 en section de fonctionnement **2 136 493.21 €**,

#### **Budget annexe Développement économique**

Le **budget annexe Développement économique** a généré pour 2017 les résultats de clôture suivants :

- un <b>excédent de fonctionnement</b> de	<b>243 278.00 €</b>
- un <b>déficit d'investissement</b> de	<b>74 244.34 €</b>

Les restes à réaliser 2017 font apparaître un besoin de financement de 233 699 €.

Il est proposé au conseil communautaire, les affectations suivantes :

- Au 1068 en section d'investissement soit :
  - 74 244.34 € en comblement du déficit d'investissement,
  - 169 033,66 € en compensation partielle du besoin de financement des restes à réaliser,
  - Soit un total de **243 278,00 €**.

#### **Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif- SPANC**

Le **budget annexe SPANC** a généré pour 2017 les résultats de clôture suivants :

- un <b>excédent de fonctionnement</b> de	<b>66 806.14 €</b>
- un <b>excédent d'investissement</b> de	<b>2 848.37 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire, les affectations suivantes :

- Excédent reporté au 002 en section de fonctionnement : **66 806.14 €**,
- Excédent reporté au 001 en section d'investissement : **2 848.37 €**

### ***Budget annexe Zone d'activités de Domblans***

Le **budget annexe ZA Domblans** a généré pour 2017 les résultats de clôture suivants :

- un **déficit de fonctionnement** de **11 287.78 €**
- un **déficit d'investissement** de **122 045.51 €**

Il est proposé au conseil communautaire de reporter ces déficits.

### ***Budget annexe Zone d'activités des Foulletons – Larnaud***

Le **budget annexe ZA Domblans** a généré pour 2017 les résultats de clôture suivants :

- un **excédent de fonctionnement** de **329.31 €**
- un **excédent d'investissement** de **0.29 €**

Il est proposé au conseil communautaire, les affectations suivantes :

- Excédent reporté au 002 en section de fonctionnement : **329.31 €**,

Vote : unanimité.

## **6. Taux de fiscalité 2018**

### **Délibération N° 2018-025**

Suite à l'avis favorable du Bureau, il est proposé au conseil communautaire de reconduire les taux 2018 à l'identique des taux 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : **10,55 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **1,41 %**
- Cotisation foncière des entreprises : **18,98 %**

Vote : unanimité.

## **7. Budgets primitifs 2018**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les budgets primitifs 2018.

- **1 budget général**, avec un suivi par service :
- **4 budgets annexes** :
  - **Développement économique** : qui regroupe les projets générant des recettes directes (locations, ventes),
  - Le Service public d'assainissement non collectif – **SPANC**,
  - La **zone d'activités de Domblans**,
  - La **zone d'activités des Foulletons** - Larnaud

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie le personnel, les vice-présidents, membres des commissions, le Trésorier, qui ont par leur travail - permis d'élaborer ce budget 2018.

## **8. GEMAPI : étude de préfiguration de l'EPAGE**

### **Délibération N° 2018-026**

La Communauté de communes a été retenue pour porter l'étude de préfiguration de la création d'un EPAGE à l'échelle du bassin versant de la Seille ; cette étude concerne 13 EPCI et 800 km de cours d'eau.

Il est proposé au conseil de réaliser cette étude en régie, via l'embauche d'un agent dédié. L'Agence de l'Eau finance cette étude. Le reste à charge est partagé entre les 13 EPCI restantes.

- Création d'un poste d'ingénieur – catégorie A
- À temps plein
- Pour 1 an
- Pour la coordination technique, administrative et l'élaboration de la phase 1 de l'étude EPAGE.

Vote : unanimité.

## **Voirie**

### **9. Attribution du marché de voirie pluriannuel**

#### **Délibération N° 2018-027**

*Au vu de l'analyse des offres,*

*Vu l'avis de la Commission Voirie en date du 28/03/2018,*

Il est proposé au conseil communautaire de retenir :

- La société Bonnefoy TP - EIFFAGE

Marché de voirie à bon de commande, pour un minimum de 400 000 € TTC et maximum 1 000 000 €,

Pour un marché de 1 an, reconductible 3 fois soit 4 ans,

Vote : 55 POUR et 1 abstention (M. CHALUMEAU)

Il est demandé si les prix sont inférieurs à l'an dernier.

Il est répondu que nous sommes à + 24% par rapport à l'an dernier, où les prix étaient très bas.

La programmation est prévue pour fin avril.

## **Base de loisirs**

### **10. Conventions avec les exploitants**

Il est rappelé que les parkings et l'accès au site sont gratuits.

Lors de la précédente réunion, le conseil avait délibéré pour accorder la gestion des activités aquatiques à M. HOLLEY.

Dans le cadre de la consultation pour l'exploitation de diverses activités de la plage : restauration et activités de loisirs nautiques, 4 exploitants potentiels ont été rencontrés.

Le souhait des élus est que l'exploitant restauration prenne en charge le nettoyage des sanitaires.

Il est proposé de retenir M. Xavier GERMAIN, habitant du Tarte et ayant déjà des expériences au lac de Chalain. Il prend en charge l'exploitation de la restauration et des pédalos, ainsi que l'entretien des sanitaires et la gestion des ouvertures/fermetures du site.

## **Délibération N° 2018-028**

Une consultation a été lancée pour la gestion de la globalité de la plage de la Base de Loisirs de Desnes en délégation de service public. Cette consultation ayant été infructueuse, nous avons relancé une consultation pour l'exploitation des diverses activités de la plage : restauration et activités de loisirs nautiques.

Dans le cadre de cette consultation, il est proposé au conseil communautaire de choisir M. Xavier GERMAIN et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le prestataire retenu pour la restauration rapide et les activités nautiques (pédalos).

Les caractéristiques principales de la convention sont les suivantes :

- Mise à disposition des 2 plateformes de restauration,
- Exploitation des pédalos,
- Convention de 3 ans,
- Indemnités annuelles versées par l'exploitant : 5000 €
- Prise en charge par l'exploitant de l'électricité, du nettoyage des sanitaires,

Vote : unanimité

### **11. Questions diverses**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h00.

**Le Président,  
Jean-Louis MAITRE**